

2023

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023**



Table des matières

CADRE JURIDIQUE.....	2
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
Dépenses de fonctionnement.....	3
Chapitre 011	4
Chapitre 012	4
Chapitre 65	4
Chapitre 66	4
Chapitre 67	4
Chapitre 68	4
Chapitres d'ordre : 023 - 042.....	5
Recettes de fonctionnement.....	5
Chapitre 013 :	5
Chapitre 70 :	6
Chapitre 74 :	6
Chapitre 75 :	7
Chapitre 77 :	7
SECTION D'INVESTISSEMENT	7
Dépenses d'investissement.....	7
Recettes d'investissement.....	8

CADRE JURIDIQUE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour le SMICTOM Lot Garonne Baise. Elle sera, comme le budget primitif 2023, disponible sur le site internet du Syndicat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2023 a été bâti sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté en comité syndical le 21 février 2023 et établi toujours avec la volonté de :

- ✚ Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en conservant la qualité des services ;
- ✚ Limiter l'impact financier sur les participations des adhérents, malgré l'augmentation des charges et les baisses des produits.

Ce budget est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à **7 909 352 €**.

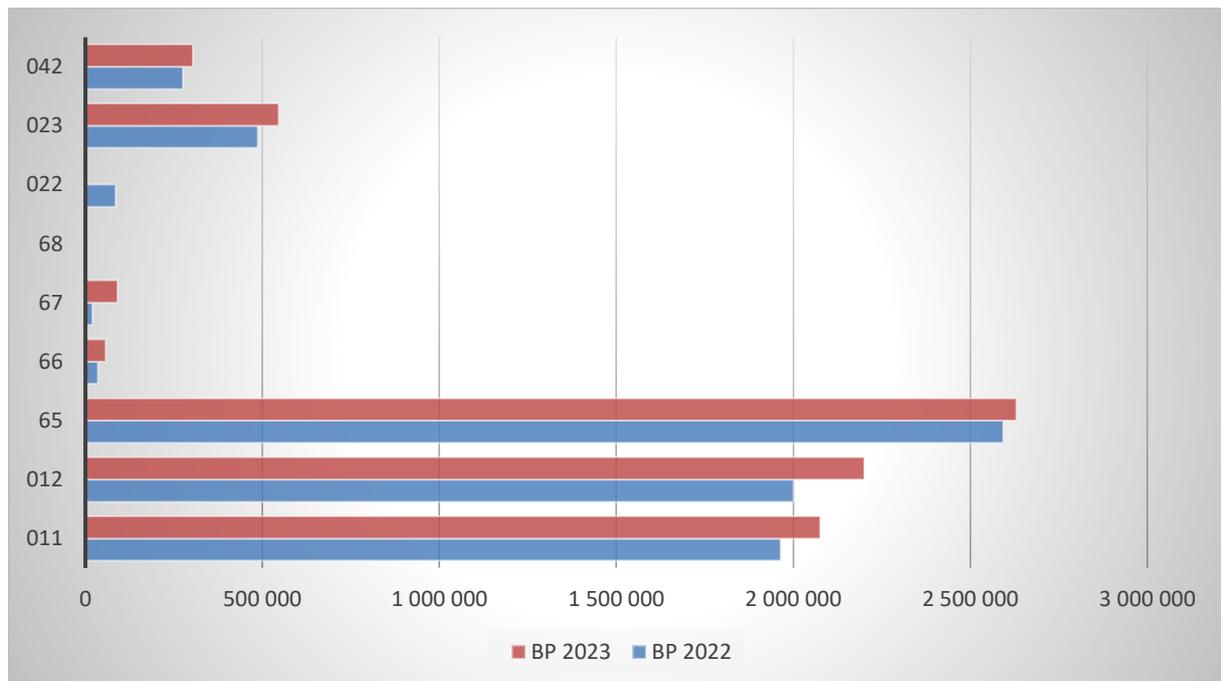
Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 7 909 352 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chap	Désignation	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation
11	Charges à caractère général	1 963 950	1 500 204,14	2 076 100	5,71%
	<i>Dont Art : 611 (Contrats de prestation services)</i>	<i>608 500</i>	<i>462 644,57</i>	<i>590 455</i>	
12	Charges de personnel et frais assimilés	2 000 000	1 970 871,50	2 200 000	10%
65	Autres charges de gestion courante	2 593 000	2 163 498,41	2 630 220	1,44%
	<i>Dont Traitement (VALORIZON)</i>	<i>2 505 400</i>	<i>2 104 745,67</i>	<i>2 521 320</i>	
66	Charges financières	35 000	32 226,16	57 000	62,86%
	Total des dépenses réelles	6 591 950	5 666 800,21	6 963 320,00	
67	Charges exceptionnelles	20 000	8 984,73	95 153	
68	Dotation aux provisions	1000	914,58	2 000	
22	Dépenses imprévues	84 850			
23	Virement à la section d'investissement	486 688		545 879	
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	275 404	286 404,58	303 000	
	TOTAL DEPENSES	7 459 892	5 963 104,10	7 909 352	

Dépenses de fonctionnement



Chapitre 011

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, fournitures administratives, frais d'affranchissement, impôts, taxes, primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de prestations et de maintenance

- + Du fait de la conjoncture actuelle, l'augmentation du prix de l'électricité est estimée à 300%. Afin d'atténuer cette dépense, le syndicat a fait les démarches pour bénéficier du bouclier tarifaire.
- + D'autre part, les dépenses liées aux prestations de services sont en hausse de 33%. Ces dépenses comprennent notamment le traitement du tout-venant des déchetteries (hausse TGAP en 2023 +11€ HT / T), le traitement du bois et des déchets verts. Pour maîtriser cette hausse, un partenariat avec l'association CPN CTV a été signé afin de valoriser le broyat de la déchetterie de Nérac.

Chapitre 012

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisse de retraite, médecine du travail, assurance des risques statutaires). En 2023, la hausse de 11.5% s'explique par le fait que ce budget tient compte de l'étude faite sur l'ouverture des déchetteries de Damazan et Praysas.

Chapitre 65

Outre les indemnités des élus et les subventions diverses pour la réduction des déchets, la dépense la plus importante de ce chapitre concerne le traitement des O.M.R. ainsi que le tri des emballages facturés par VALORIZON.

Pour rappel les tarifs de Valorizon pour 2023 avec la prise en compte de la hausse de la TGAP +7 € / T et +14 € sur le tarif OM.

Prévisionnel traitement OM			
2022	2023	Impact à tonnages constant	Impact à tonnages – 5%
147.65 € HT	168.83 € HT	+275 000 € TTC	+ 165 000 € TTC
162.42 € TTC	185.71 € TTC		

Chapitre 66

Intérêts de la dette, ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts des emprunts ainsi que le cautionnement des garanties financières pour le site de Fauillet.

Chapitre 67

Charges exceptionnelles, ce chapitre concerne l'annulation de titres sur les exercices antérieurs ainsi que la neutralisation des dépréciations et provisions

Chapitre 68

Ce chapitre regroupe les provisions pour risque, notamment le non-paiement de la redevance spéciale.

Chapitres d'ordre : 023 - 042

Opérations d'ordre de transfert de crédits entre sections. Les dépenses de ce chapitre concernent :

- 023 : permet d'abonder le chapitre 021 en recette d'investissement,
- 042 : les amortissements.

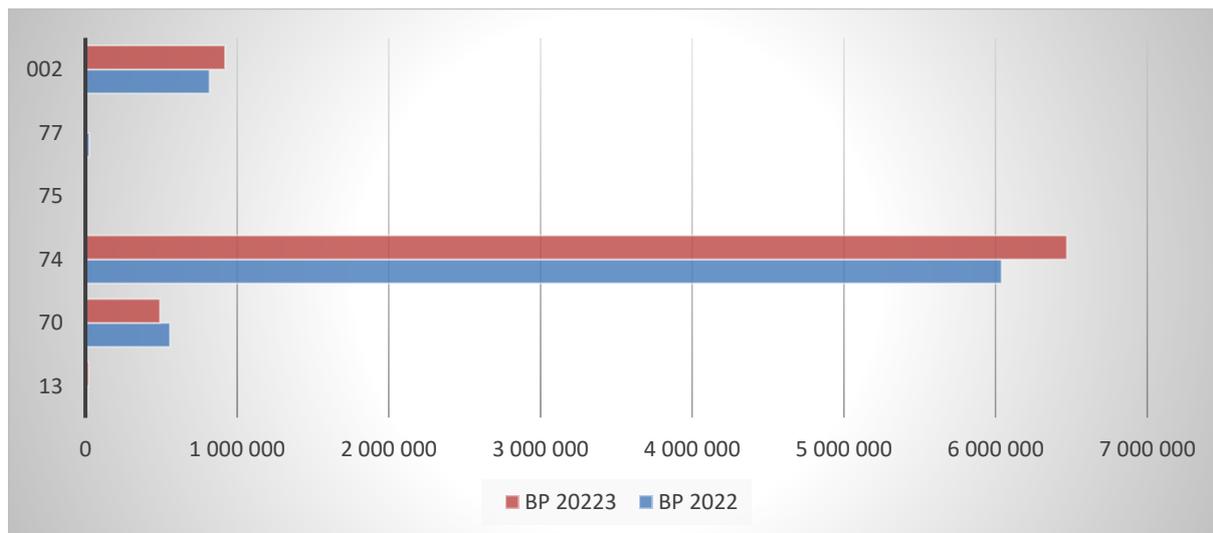
Recettes de fonctionnement

Le total des recettes de fonctionnement intègre la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 d'un montant de 920 056 €.

Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2022	BP 20223	Variation
13	Atténuations de charges	15 000	68 382,77	20 000	33,33%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	558 200	636 138,08	490 870	-12,06%
74	Dotations, subventions et participations	6 038 780	6 207 436,87	6 474 126	7,13%
	<i>Dont Participations des Communautés de Communes</i>	5738580	5 738 580,00	6 125 620	
75	Autres produits de gestion courante	4 300	11 673,19	4 300	
76	Produits financiers		22,73		
77	Produits exceptionnels	25 000	33 154,43		
002	Excédent de fonctionnement reporté	818 612	818 612,50	920 056	
042	Opération d'ordre		7 739,77		
TOTAL RECETTES		7 459 892	7 783 160,34	7 909 352	

Elles se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnement



Chapitre 013 :

Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail des agents titulaires ou stagiaires.

Chapitre 70 :

Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les recettes issues de la redevance spéciale et par la revente des matériaux recyclables.

Malgré une légère augmentation des tarifs de la redevance spéciale, les recettes seront minorées du fait que certaines entreprises ont été assujetties à la TEOM en 2022, et que le montant de cette taxe est supérieur à celui qui aurait été perçu dans le cadre de la redevance.

Le revenu des recyclables est estimé en fonction des prix plancher. En effet, le prix des fibreux est au plus bas. Par exemple le papier repris aujourd'hui à zéro euro la tonne. Pour le carton brun des déchetteries le nouveau contrat signé est à 40 € la tonne en prix plancher.

Il en est de même pour le prix de reprise de la ferraille, on a atteint le prix plancher depuis plus de six mois soit 163€ au lieu de 83€ la tonne.

Chapitre 74 :

Il concerne les dotations et les participations.

Les participations des communautés de communes représentent la principale ressource de ce chapitre*, complétée par les soutiens des Eco-organismes (CITEO, Eco TLC, ...).

**Le montant des participations est calculé à partir des dépenses estimées atténuées par les recettes prévues notamment avec les ventes de matériaux, les remboursements des salaires et les soutiens des éco organismes ; il est réparti, en application des statuts du SMICTOM LGB, selon les temps de collecte et le nombre d'habitants pour le traitement, les déchèteries et la prévention déchets.*

CALCUL DES PARTICIPATIONS PAR SERVICE POUR 2023

	<i>RAPPEL Participations 2022</i>	<i>Participations 2023</i>
Albret Communauté :	<i>3 346 174 €</i>	<i>3 576 914 €</i>
CCCCP :	<i>2 392 406 €</i>	<i>2 548 706 €</i>

SERVICE	ALBRET COMMUNAUTE		C C CONFLUENT PRAYSAS	
	<i>Participations 2022</i>	<i>Montant 2023</i>	<i>Participations 2022</i>	<i>Montant 2023</i>
Col. O.M.R.	<i>959 515 €</i>	<i>913 500 €</i>	<i>772 881 €</i>	<i>716 100 €</i>
Déchèteries	<i>835 822 €</i>	<i>1 048 944 €</i>	<i>581 126 €</i>	<i>723 294 €</i>
Déchets verts	<i>53 640 €</i>	<i>48 060 €</i>	<i>14 040 €</i>	<i>13 500 €</i>
TRI PAV	<i>118 523 €</i>	<i>237 290 €</i>	<i>77 531 €</i>	<i>208 010 €</i>
Traitement O.M.R.	<i>1 297 788 €</i>	<i>1 248 432 €</i>	<i>890 590 €</i>	<i>832 164 €</i>
Prévention déchets	<i>80 886 €</i>	<i>80 688 €</i>	<i>56 238 €</i>	<i>55 638 €</i>
TOTAL	<i>3 346 174 €</i>	<i>3 576 914 €</i>	<i>2 392 406 €</i>	<i>2 548 706 €</i>

Chapitre 75 :

Il concerne les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des ventes des composteurs et des locations.

Chapitre 77 :

Il comprend essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à **5 105 251 €**.

Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	Réalisé 2022	Budget primitif 2023		
			Prop 2023	R.A.R. 2022	TOTAL BP 2023
Op ordre		7 739,77	54 931		54 931
16 - Emprunts et dettes assimilés	236 200	234 545,66	299 500		299 500
Non individualisé	111 795				
Total dépenses réelles hors opérations	347 995	242 285,43	354 431	0	354 431
24 - Aménagement des déchèteries	483 400	290 529,51	393 000	40 620	433 620
100 - Acquisition de conteneurs	8 500	8 496,84	10 000		10 000
101 - Réhabilitation ISDND de Fauillet	91 700	49 719,56	50 000	5 400	55 400
113 – PAV (OMR et TRI)	396 100	67 516,19	1 190 000	57 150	1 247 150
114 - Acquisition de véhicules de collecte	1 168 400	98 400,00	750 000	1 053 000	1 803 000
115 - Géolocalisation	1 500	1 398,00	3 600		3 600
116 - Equipement atelier	10 000	1 443,82	7 990	2 010	10 000
118 – Prévention déchets	23 704	19 668,24	10 000	1 800	11 800
119 – Compacteurs Déchets	80 000	78 360,00	50 000		50 000
120 – Construction quai de transfert	53 400	49 027,75	11 500	14 700	26 200
121 – Regroupement services techniques	1 301 100	379 157,92	209 000	891 050	1 100 050
Total dépenses opéra° d'investissement	3 617 804	1 043 717,83	2 685 090	2 065 730	4 750 820
Total dépenses d'investissement	3 965 799	1 286 003,26	3 039 521	2 065 730	5 105 251

AR Prefecture047-200020550-20230314-DL2023_06-BF
Reçu le 21/03/2023**Recettes d'investissement**

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2022</i>	<i>CA 2022</i>	Budget primitif 2023		
				Propositions 2023	R.A.R. 2022	TOTAL BP 2023
10	F.C. TVA	447 680	447 944.90	152 000		152 000
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	100 000	100 000	900 000		900 000
13	Subventions d'investissement reçues	266 000			266 000	266 000
16	Emprunts et dettes assimilés	1 518 000	1 518 000	1 000 000		1 000 000
021	Virement section de fonctionnement	486 688		545 879		545 879
040	Opéra° d'ordre entre sections	275 404	286 404.58	303 000		303 000
041	Op ordre	111 795	56 863.21	54 931		54 931
001	Excédent d'investissement	760 232	760 231.88	1 883 441		1 883 441
Total recettes d'investissement		3 965 7993	3 169 444.57	4 839 251	266 000	5 105 251